

Syndicat des Enseignants – UNSA Section Académique d'AMIENS 4 rue Paul Sautai - 80000 AMIENS e-mail : ac-amiens@se-unsa.org Amiens, le 15 janvier 2018

Madame le Recteur de l'Académie d'AMIENS Chancelière des Universités de Picardie 20 Boulevard d'Alsace Lorraine 80063 AMIENS CEDEX 9

Objet : non paiement d'indemnités à certaines catégories de personnels

Madame la Rectrice,

Le SE-UNSA académique a été alerté par plusieurs collègues qui ont constaté le non versement de certaines indemnités. Plusieurs catégories entières de personnels semblent concernées.

• ERUN (Enseignant Ressources pour l'Usage du Numérique)

Plus de six mois après la parution du décret, les ERUN sont toujours en attente des indemnités qui découlent de leurs fonctions. Le SE-UNSA est intervenu dès le mois d'octobre auprès du ministre sur cette question. Le ministère a confirmé que les rectorats devaient mettre en place le versement des IMP, dès le début de l'année scolaire. Or, et alors même que notre fédération, l'UNSA Education vous a interpellé sur ce sujet lors d'une audience le 15 novembre dernier, les ERUN de notre académie n'ont toujours pas perçu la moindre IMP afférente à leur fonction.

Si nous ne doutons pas qu'un versement rétroactif aura lieu lors de la première mise en paiement, nous souhaiterions en connaître la date.

PsyEN EDO/EDA

Avec la création du nouveau corps des psychologues de l'Éducation nationale, le régime indemnitaire a été revu. Si les textes ne sont pas encore parus, ils ne modifient cependant pas le montant total des indemnités perçues (les PsyEN EDA perçoivent une indemnité de 2044,19 € et les psyEN EDO, non directeurs de CIO, perçoivent une indemnité de 844,19 €.). Le SE-UNSA avait obtenu du ministère la garantie que ces indemnités seraient versées avec effet rétroactif au plus tard sur la paie de novembre 2017. Or, à ce jour, les PsyEN de notre académie, n'ont, à notre connaissance, toujours pas perçu les indemnités dues.

De plus, il semblerait également que les indemnités REP et REP+ n'aient pas été mises en paiement pour ces collègues.

Là encore, le mécontentement légitime des collègues est grandissant. Si on peut comprendre qu'un changement d'échelon de gestion puisse différer le traitement de ces questions, une

attente de quatre mois n'est plus supportable pour nos collègues qui comptent sur ces éléments de rémunération leur étant dus.

Nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer la date à laquelle ces indemnités seront versées aux psychologues de l'Education nationale.

• Enseignants du 1er degré nommés sur des postes d'éducateur en EREA.

Le SE-UNSA souhaite vous alerter sur l'injustice que subissent les PE nommés éducateurs en EREA au sujet du versement de l'ISAE. Le ministère a acté dans l'extension de l'éligibilité à l'ISAE, le droit pour les enseignants du 1er degré exerçant en EREA de percevoir cette indemnité comme la majorité des PE (Décret n° 2017-967 du 10 mai 2017).

Cependant, nous venons d'apprendre que contrairement, à ce qui nous avait été promis lors des concertations, les PE Educateurs de notre académie en sont exclus.

Pour le SE Unsa, cette indemnité est liée à la fonction et non à la mission.

Quelle que soit leur mission, les PE affectés en EREA doivent toucher l'ISAE en vertu du décret paru au JO n° 0110 du 11 mai 2017. Dans ce décret, rien ne restreint l'attribution de l'ISAE en fonction de la mission. Le paragraphe 6 de la circulaire n° 2017-076 du 24-04-2017, publiée dans le BO n°17 du 27 avril 2017 ne dit pas autre chose : de fait, les PE Educateurs n'existent plus. Les missions des enseignants d'enseignement général sont indifférenciées.

Nous vous demandons donc de porter à notre connaissance la date à laquelle l'injustice visant les PE affectés en EREA sera réparée.

• PLP affectés en SEGPA et EREA

Nos collègues sont toujours en attente de l'indemnité de fonction particulière de 844,20€. Pouvez-vous leur communiquer la date à laquelle elle commencera à être versée ?

Nous savons pouvoir compter sur toute votre attention sur ces questions qui préoccupent à juste titre nos collègues.

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Xavier LENEVEU

Secrétaire Académique